



MOTION-PETITION DES RETRAITE-E-S DES FINANCES

**UNION
FEDERALE
DES
RETRAITE-E-S
CGT
DES
FINANCES**

Au Finances les budgets attribués à l'action sociale « retraité-e-s » fondent comme neige au soleil, alors que les besoins s'accroissent fortement :

- augmentation significative du nombre de retraités faisant surgir des besoins nouveaux
- appauvrissement qui s'installe et qui frappe plus particulièrement les femmes (inégalité de carrière, temps partiel contraint)
- logement,
- santé ...

La CGT considère indispensable une évaluation contradictoire de tous les besoins des retraités, pour qu'à chaque besoin corresponde une prestation.

D'autre part, elle demande l'ouverture d'une discussion spécifique sur le semi-public.

Face à cette situation, l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT des Finances revendique :

Logement :

(Pour mémoire la CGT réclame un budget pour le logement à hauteur de 1% des salaires et des pensions)

- L'élargissement du parc de logements publics et son plein accès aux retraités en privilégiant les lieux de vie intergénérationnels ;
- La mise en place d'une évaluation régulière et contradictoire en matière de besoins de logements ; cela suppose un recensement et un suivi des logements subventionnés
- L'amélioration de l'aide à l'adaptation du logement.
- La construction en nombre par le parc public social de maisons de retraite, véritables lieux de vie afin de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations.

Aide au Maintien à Domicile :

- L'élargissement du barème de l'AMD à la totalité de celui proposé par la Caisse Nationale d' Assurance Vieillesse afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires,
- L'information sur cette prestation par le Ministère à l'ensemble des pensionné-e-s des Finances

Restauration :

- Accès aux restaurants administratifs dans les mêmes conditions que les actifs.
- L'attribution de chèques restaurants ou une prestation équivalente pour tous ceux qui ne peuvent pas accéder à un restaurant administratif.

Transports

- L'attribution d'aide dans l'attente de la possibilité de gratuité.

Loisirs et culture:

- L'instauration d'une aide aux loisirs ; chèques culture/réduction.
- Une information sur l'attribution des chèques vacances et sur les programmes spécifiques.

Aides financières et juridiques :

- Une large information sur l'aide juridique,
- Le renforcement de l'aide financière aux pensionné(e)s en difficulté et créations de commissions d'attributions
- L'attribution d'une subvention aux personnes en maison de retraite ou en soins de suites.

Santé :

Les difficultés rencontrées pour l'accès aux soins ne sont pas propres aux retraité-e-s ou personnes âgées, mais elles prennent une importance particulière en raison de l'âge, la condition physique ou le handicap. Elles sont liées à l'aspect financier et au désengagement de la sécurité sociale, au coût des couvertures complémentaires, à l'organisation des soins ou aux pratiques de plus en plus courantes de certains professionnels de santé (dépassements d'honoraires) et aux difficultés d'accès aux services de santé.

Nous réclamons :

- La réalisation d'un bilan de santé complet avant départ en retraite sur demande de l'agent qui aura été informé au préalable de cette disposition ;
- Le suivi post-professionnel systématique adapté aux risques liés à l'activité professionnelle ;
- Le suivi social et médical des personnes en difficulté,
- L'amélioration de l'aide à l'accès aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et l'achat de lits de Fondation dans chaque département.

Au regard de la protection sociale complémentaire, nous voulons,

- L'accès à la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance contre les risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès.
- A ce titre nous nous prononçons pour le rejet de toute marchandisation de la protection sociale complémentaire livrée à des opérateurs privés.
- Le choix à titre exclusif d'opérateurs mutualistes qui assurent les solidarités indicielles, familiales, intergénérationnelles avec des services de proximité et d'actions solidaires.

Des effectifs en nombre, formés, qualifiés pour l'action sociale :

L'augmentation des moyens en personnel des services de l'action sociale et la gestion des droits sociaux afin que ces services puissent véritablement offrir aux retraités soit une information régulière des activités des délégations ainsi que des permanences de conseil ou de soutien en matière juridique et sociale et de santé afin que les retraité-e-s accèdent réellement aux prestations qui leur sont offertes .

Tant au ministère que dans les différentes administrations du semi- Public, les droits sociaux des agents actifs et retraités doivent être financés sur la base de 3 % de la masse des salaires des actifs et de 3% du volume des pensions des retraité-es.



UNE EXIGENCE FORTE : Le droit à la parole pour les retraité-e-s de Bercy et des Etablissements Publics !

Afin de les représenter, de porter leurs revendications, d'en débattre et de s'exprimer par le vote au même titre que les actifs, les retraité-e-s doivent être représenté-e-s dans toutes les instances paritaires de l'action sociale et à tous les niveaux.

Je soutiens cette motion-pétition

<i>Nom Prénom</i>	<i>Département</i>	<i>Administration ou Etablissement Public</i>	<i>Signature</i>

**UNION FEDERALE DES RETRAITES CGT DES FINANCES CASE 540 - 263 RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CEDEX – COURRIEL ufr-finances@cgt.fr**